

EXTRAIT N°62/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 21	Votants : 28	Procurations : 07
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENT : M. LABORIE

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. BERNES
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
M. LEFEVRE	à	M. MONTÉGUT
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. PICARD
M. BERNARDINI	à	Mme BELABBAS

SECRETAIRE : Mme CAMBOULIVES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne - Charte de soutien à l'artisanat de proximité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la promotion de la vie économique locale, il convient de mettre en place un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne.

A ce titre, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la charte de soutien à l'artisanat de proximité présentée en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de soutien à l'artisanat de proximité annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 05 juillet 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

